



## NOTE D'INFORMATION

n° 23-02 - août 2023

### INSERTION PROFESSIONNELLE DES LYCÉENS PROFESSIONNELS DE NIVEAU CAP À BTS DEUX ANS APRÈS LEUR SORTIE D'ÉTUDES EN 2019 OU 2020

64,4 % des lycéens professionnels bretons de niveau CAP à BTS sortant d'études en 2019 ou 2020 sont en emploi salarié dans le secteur privé deux ans après leur sortie de formation, niveau supérieur à celui du national (56,7 %).

Ce taux d'emploi est d'autant plus élevé que le niveau du diplôme est haut. Le taux d'insertion professionnelle varie également selon les domaines des spécialités de formation. Au fil des mois, la proportion de contrats de type CDI augmente, elle double entre 6 mois et 24 mois après la sortie d'études.

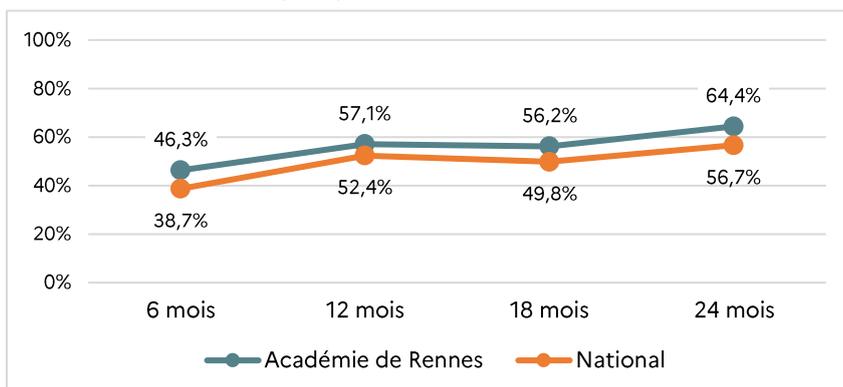
Auteur :  
Elise Negri

Un lycéen sur cinq n'est pas en emploi sur la totalité de la période étudiée et 29 % le sont. Dans la majorité des cas les élèves travaillent dans le département où ils ont été formés.

### UNE ÉVOLUTION DU TAUX D'EMPLOI SIMILAIRE À CELLE AU NATIONAL

Dans l'académie de Rennes, parmi les jeunes inscrits en 2018-2019 ou en 2019-2020 en dernière année d'une formation professionnelle 64,4 % sont en emploi deux ans après leur sortie d'étude dans le secteur privé en France [Figure 1](#). Ils étaient 46,3 % en emploi dans les 6 mois suivant leurs études, le niveau d'insertion des bretons a donc augmenté de 18 points entre 6 et 24 mois tout comme le niveau national. La progression n'a pas été continue, entre 12 et 18 mois le taux d'insertion a baissé de 0,9 point, cette baisse est plus marquée au niveau national. Sur la totalité de la période étudiée le taux d'insertion dans l'académie est plus élevé qu'au national, l'écart est le même à 6 et à 24 mois. L'augmentation la plus importante du taux d'emploi se fait entre 6 et 12 mois (+ 10,8 points).

**Figure 1 / Taux d'emploi à 6, 12, 18 et 24 mois des lycéens professionnels sortants d'études en 2019 ou 2020 (en %)**



**Lecture :** 64.4% des lycéens professionnels sortant d'études en 2019 ou 2020 sont en emploi salarié dans le secteur privé deux ans après leur sortie d'études.

**Champ :** Élèves scolarisés dans l'académie de Rennes sortants en 2019 ou 2020 d'une dernière année de formation professionnelle de niveau CAP à BTS en lycée public ou privé sous contrat (hors MC3, MC4).

### UN TAUX D'EMPLOI CORRÉLÉ AVEC LES NIVEAUX DE DIPLÔMES

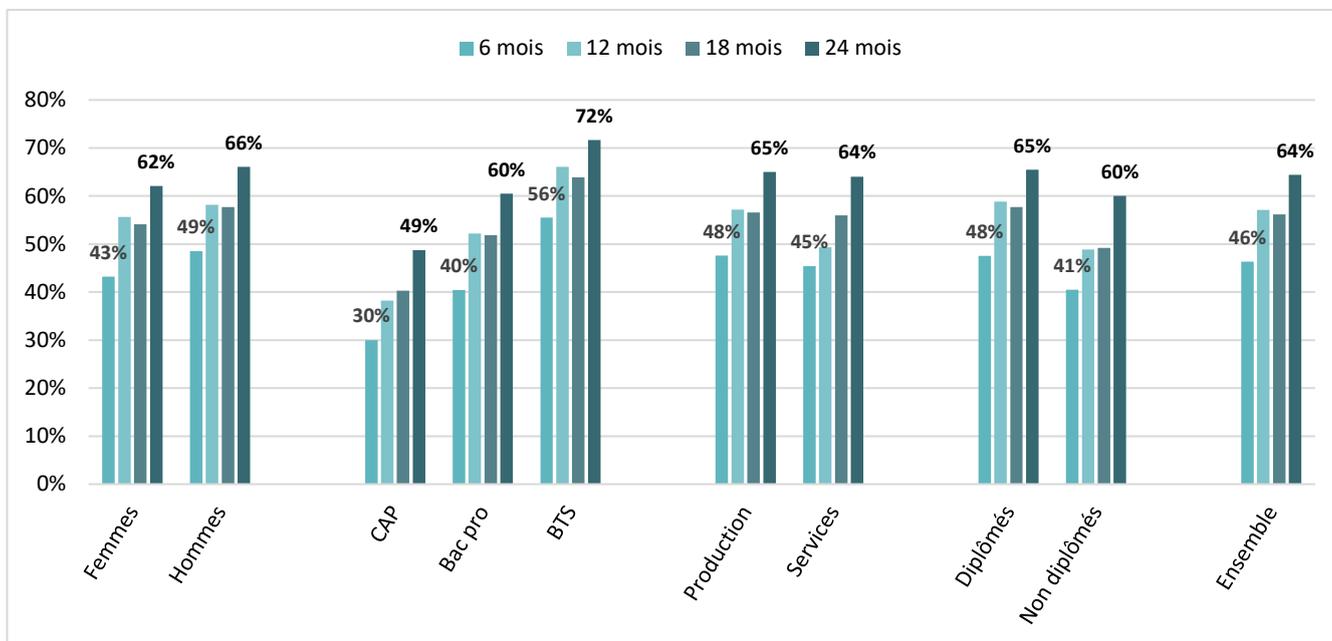
Plus le niveau de diplôme est élevé, plus le taux d'emploi salarié dans le secteur privé est élevé et ce à toutes les dates suivant la sortie d'études. Au bout de deux ans, 49 % des sortants d'un CAP en 2019 ou 2020 sont en emploi salarié (30 % à 6 mois), contre 60 % de ceux sortant d'un baccalauréat professionnel (40 % à 6 mois) et 72 % de ceux sortant d'un BTS (56 % à 6 mois) [Figure 2](#). Le taux d'insertion professionnelle du CAP est le seul à ne pas baisser entre 12 et 18 mois.

Deux ans après la sortie d'études, le taux d'insertion professionnelle dans le secteur privé des femmes tous niveaux confondus reste légèrement inférieur à celui des hommes (62 % contre 66 %). Par diplôme l'écart entre les femmes et les hommes est présent pour les CAP (10 points d'écart à 24 mois) et pour les baccalauréats professionnels (8 points d'écart à 24 mois) tandis que pour les BTS cette différence n'existe pas.

Le taux d'emploi des lycéens ayant préparé un diplôme du domaine de la production est de 65 % à 24 mois et est équivalent à celui des inscrits dans une formation du domaine des services. Cependant, la croissance du taux d'emploi est continue pour le domaine des services alors que pour la production il diminue à 18 mois après avoir connu une forte augmentation à 12 mois.

L'obtention du diplôme est un atout pour l'insertion professionnelle, même si deux ans après la sortie d'études l'écart entre les taux d'emploi des diplômés et non diplômés se réduit (9,9 points d'écart à 12 mois et 5,4 points d'écart à 24 mois). Tandis qu'au national, cet écart s'élève à 11,4 points.

**Figure 2 / Taux d'emploi à 6, 12, 18 et 24 mois des lycéens professionnels sortants d'études en 2019 ou 2020 selon différents critères (en %)**



**Lecture :** 49 % des lycéens professionnels de CAP sortant d'études en 2019 ou 2020 sont en emploi salarié dans le secteur privé deux ans après leur sortie d'études.

**Champ :** Élèves scolarisés dans l'académie de Rennes sortants en 2019 ou 2020 d'une dernière année de formation professionnelle de niveau CAP à BTS en lycée public ou privé sous contrat (hors MC3, MC4).

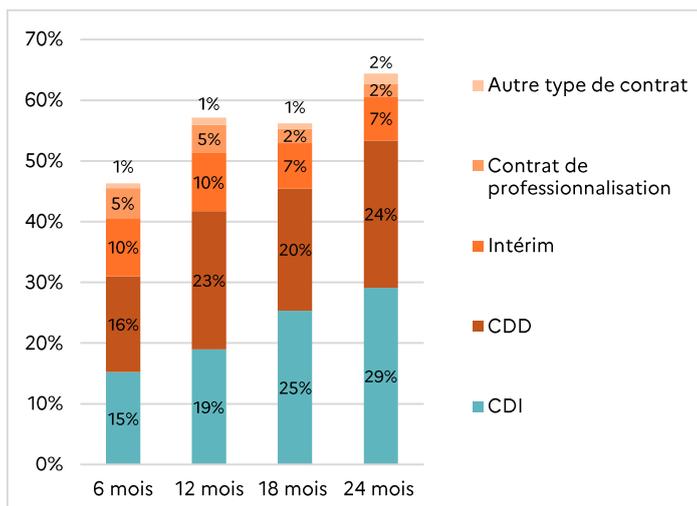
**Source :** DARES-DEPP- Inserjeunes.

## DAVANTAGE DE CONTRATS CDI AU COURS DU TEMPS

Parmi les lycéens bretons sortis d'études en 2019 ou 2020, 29 % sont en CDI, et 24 % sont en CDD [↘Figure 3](#). La part des CDI deux ans après la sortie d'études a doublé par rapport à celle 6 mois après et n'a jamais cessé d'augmenter sur la période étudiée. Les contrats de type CDD sont eux aussi plus représentés à 24 mois qu'à 6 mois (+ 8 points), cependant on observe qu'entre 12 et 18 mois la part de ces contrats a baissé (-3 points). Les contrats de professionnalisation et d'intérim sont, quant à eux, moins représentés à 24 mois que 6 mois après la sortie d'études des lycéens bretons.

Ce sont les lycéens en emploi salarié privé ayant préparé un BTS qui ont la plus importante part de CDI deux ans après leur sortie d'étude. En effet, 48% sont en CDI contre 43 % pour ceux issus d'un baccalauréat professionnel et 40 % pour ceux issus d'un CAP. Les contrats CDD se répartissent de la même façon pour les trois formations à hauteur de 38 %. Les contrats en intérim sont plus fréquents pour les CAP (16 %), contre 8 % pour les BTS, et 14 % les baccalauréats professionnels.

**Figure 3 / Nature de l'emploi salarié privé à 6, 12, 18 et 24 mois des lycéens professionnels sortant d'études en 2019 ou 2020 (en %)**

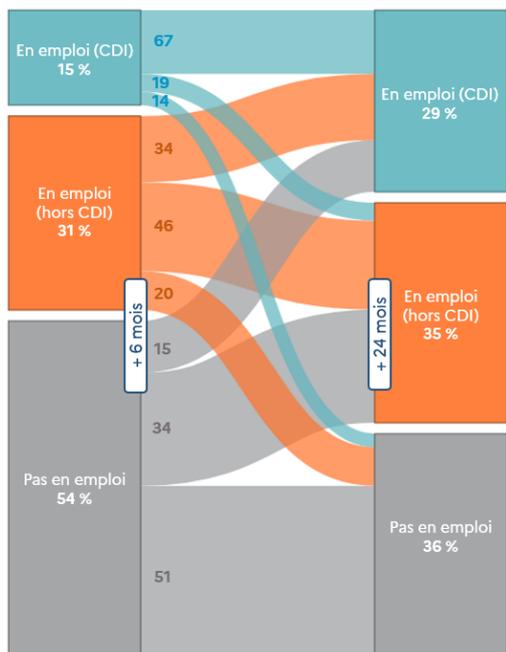


**Lecture :** 29% des lycéens professionnels sortant d'études en 2019 ou 2020 sont en CDI 24 mois après leur sortie d'études.

**Champ :** Élèves scolarisés dans l'académie de Rennes sortants en 2019 ou 2020 d'une dernière année de formation professionnelle de niveau CAP à BTS en lycée public ou privé sous contrat (hors MC3, MC4).

**Source :** DARES-DEPP- Inserjeunes.

**Figure 4 / Situation à 6 et 24 mois des lycéens professionnels sortant d'études en 2019 ou 2020 (en %)**



**Lecture :** 15 % des lycéens professionnels sortant d'études en 2019 ou 2020 sont en emploi salarié dans le secteur privé avec un CDI 6 mois après leur sortie d'études. Parmi ceux-ci, 67 % sont en emploi salarié dans le secteur privé avec un CDI 24 mois après leur sortie d'études.

**Champ :** Élèves scolarisés dans l'académie de Rennes sortants en 2019 ou 2020 d'une dernière année de formation professionnelle de niveau CAP à BTS en lycée public ou privé sous contrat (hors MC3, MC4).

**Source :** DARES-DEPP- Inserjeunes.

En majorité les lycéens étant en CDI dans les 6 mois après leur sortie d'études restent en CDI deux ans après (67 %) ↘ Figure 4. De même pour ceux en emploi hors CDI à 6 mois, la plupart le sont toujours à 24 mois (46 %) et 34 % passent en CDI. Pour les lycéens étant sans emploi six mois après la fin de leur études la moitié ne changent pas de situation au bout de la période étudiée, tandis que 15 % trouvent un CDI, et 34 % un emploi hors CDI.

### UN SORTANT SUR CINQ N'EST PAS EN EMPLOI SALARIÉ SUR TOUTE LA PÉRIODE ÉTUDIÉE

Un lycéen sur cinq (20 %) n'est pas en emploi salarié privé aux quatre dates d'observation, soit à 6, 12, 18 et 24 mois après la sortie d'études ↘ Figure 5. À l'opposé, 29 % des sortants bretons sont en emploi salarié privé à ces quatre dates. Enfin, la moitié (50 %) ont été au moins une fois en emploi et une fois sans emploi sur la période étudiée, on nommera ces cas de figures : « parcours mixtes ».

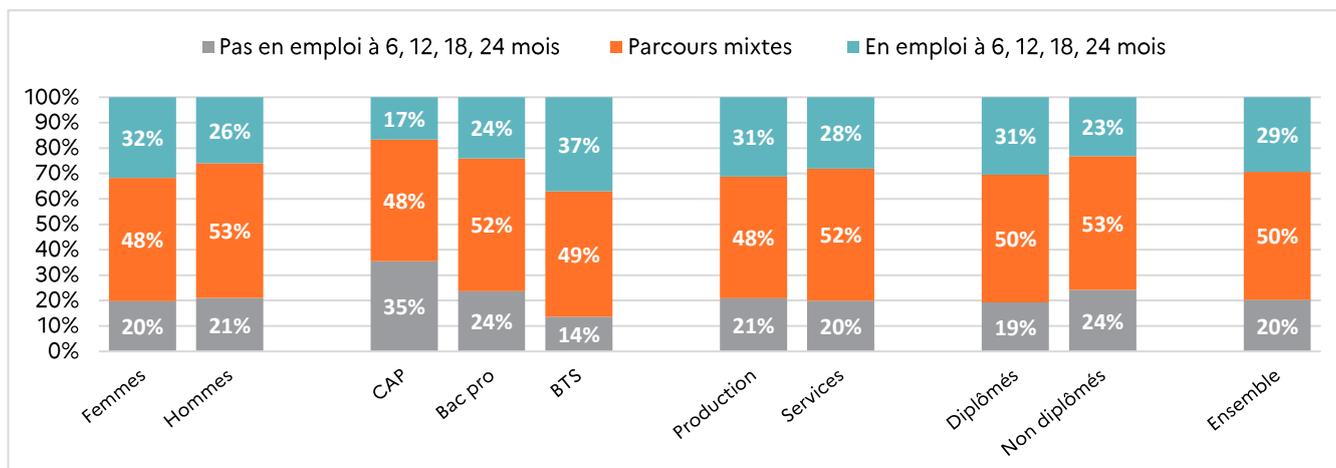
Les parcours mixtes sont plus fréquents chez les hommes que chez les femmes, respectivement 53 % contre 48 %. Les femmes sont également plus fréquemment en emploi salarié privé sur l'ensemble la période que les hommes (+ 4 %).

Les tendances des parcours varient en fonction de l'examen préparé. Les lycéens ayant préparé un BTS sont plus souvent en emploi sur toute la durée, ils sont 37 % contre 24 % pour ceux issus d'un baccalauréat professionnel et 17 % pour ceux issus d'un CAP. À l'inverse, seuls 14 % des sortants de BTS n'étaient pas en emploi aux quatre dates étudiées, contre 35 % des jeunes sortant d'un CAP et 24 % des lycéens sortants ayant préparé un baccalauréat professionnel.

Ces parcours sont comparables pour les lycéens issus d'une formation du domaine des services et ceux de la production.

Les jeunes ayant décroché leur diplôme sont aussi davantage en emploi salarié privé à 6, 12, 18 et 24 mois que ceux ne l'ayant pas obtenu (31 % contre 23 %).

**Figure 5 / Parcours dans l'emploi salarié privé des lycéens professionnels au cours des deux années après leur sortie d'études en 2019 ou 2020 (en %)**



**Lecture :** parmi les lycéens professionnels de CAP sortant d'études en 2019 ou 2020, 17 % ont été en emploi à 6, 12, 18 et 24 mois après leur sortie d'études, 35 % n'ont été en emploi à aucune de ces dates et 48 % ont été au moins une fois en emploi et une fois sans emploi à ces quatre dates.

**Champ :** Élèves scolarisés dans l'académie de Rennes sortants en 2019 ou 2020 d'une dernière année de formation professionnelle de niveau CAP à BTS en lycée public ou privé sous contrat (hors MC3, MC4).

**Source :** DARES-DEPP- Inserjeunes.

## UN TAUX D'INSERTION PROFESSIONNELLE DIFFÉRENCIÉ SELON LES DOMAINES DE SPÉCIALITÉS DES FORMATIONS

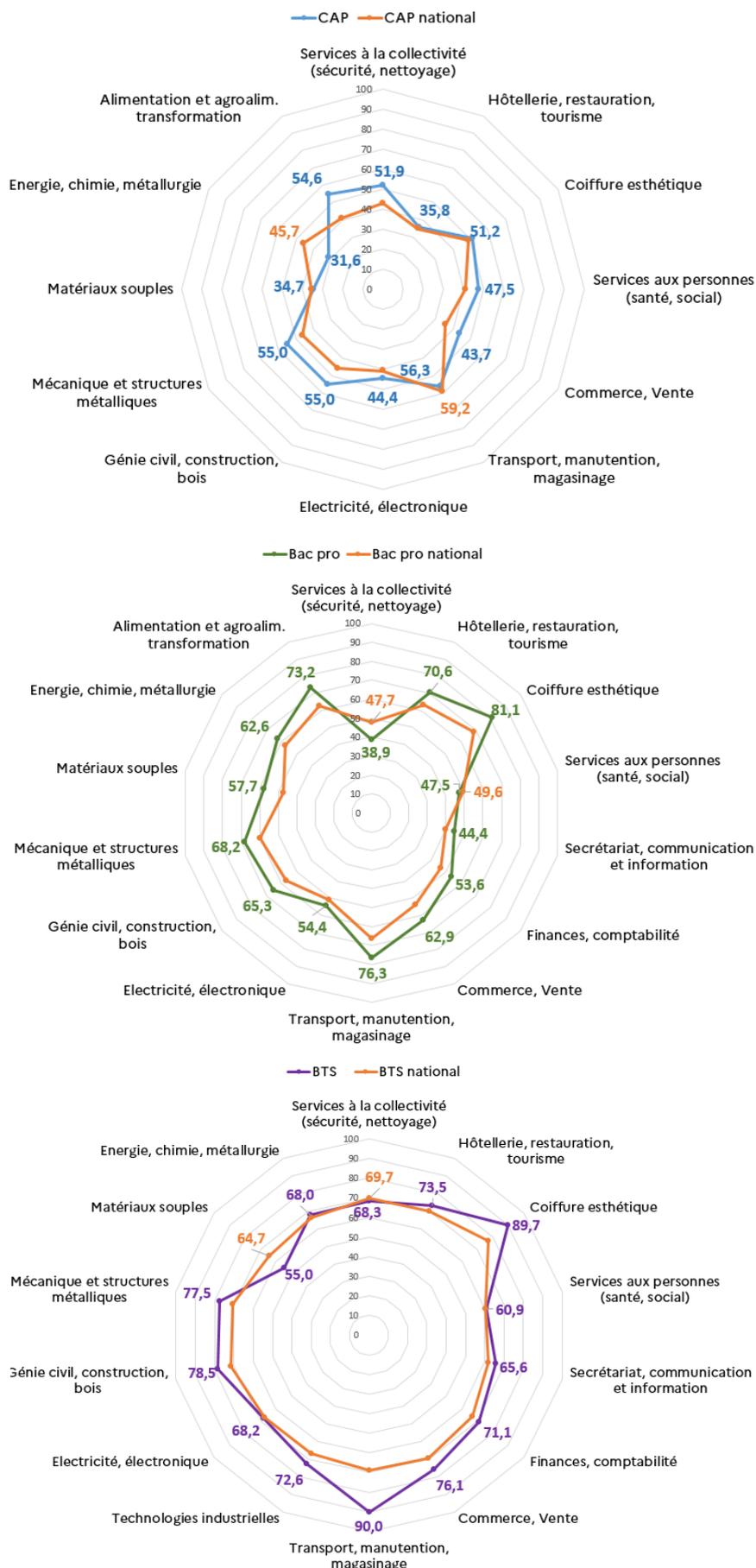
Le taux d'emploi varie très fortement selon les domaines de spécialités de formation. Pour tous les niveaux de formation, les spécialités « Coiffure esthétique » (77 %), « Transport, manutention, magasinage » (76 %) et « Technologies industrielles » (72 %) offrent la meilleure insertion 24 mois après la sortie d'études.

Pour les lycéens bretons sortant d'un CAP, les spécialités avec les plus hauts taux d'insertion deux ans après la sortie d'études sont « Transport, manutention, magasinage » (56,3%) ainsi que « Génie civil, construction, bois » (55%) et « Mécanique et structures métalliques » (55%) ↘Figure 6. Les spécialités pour lesquelles le taux d'emploi à 24 mois est le plus faible sont « Energie, chimie, métallurgie » (31,6%) et « Matériaux souples » (34,7%). Les taux d'insertion deux ans après la fin du cursus sont supérieurs à ceux du national excepté pour les spécialités « Energie, chimie, métallurgie » (-14,1 points), « Transport, manutention, magasinage » (-2,9 points) et « Matériaux souples » (-1,1 point).

Pour les baccalauréats professionnels, après « Coiffure esthétique » (81,1%), « Transports, manutention, magasinage » (76,3%) la spécialité « Alimentation et agroalimentaire transformation » (73,2%) représente le troisième taux d'emploi deux ans après la sortie d'études. Les spécialités dans lesquelles les sortants de baccalauréat professionnels s'insèrent le moins sont « Services à la collectivité (sécurité, nettoyage) » (38,9%) et « Secrétariat, communication et information » (44,4%). Les taux d'emploi 24 mois après la sortie d'études des lycéens ayant préparé un baccalauréat professionnel en Bretagne est supérieur à celui du national pour la grande majorité des spécialités à l'exception de « Services aux personnes (santé, social) » (-2,1 points) ainsi que pour « Services à la collectivité (sécurité, nettoyage) » (-8,8 points).

Concernant les lycéens inscrits en formation BTS, les spécialités présentant les taux d'emploi les plus élevés sont « Transport, manutention, magasinage » (90 %), « Coiffure esthétique » (89,7 %) ainsi que « Génie civil, construction, bois » (78,5 %). Les spécialités ayant les taux

Figure 6 / Taux d'emploi à 24 mois selon le domaine de spécialité et la formation de sortie des lycéens professionnels sortants 2019 ou 2020 (en %)



sortie de formation.

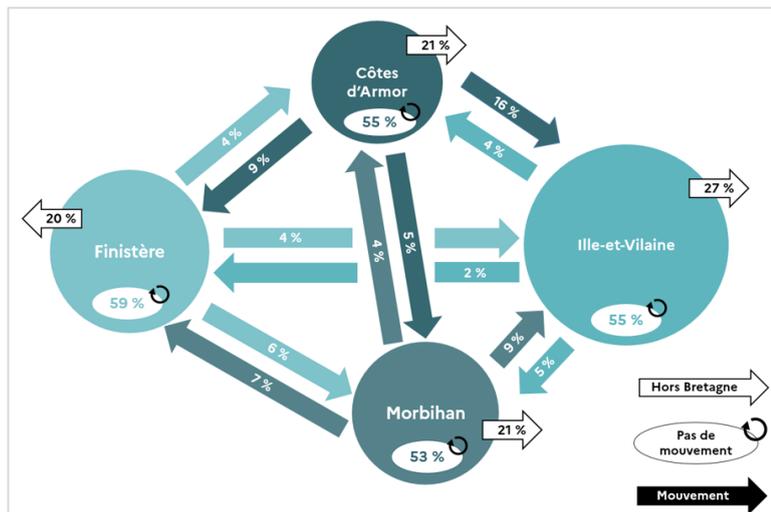
Champ : Élèves scolarisés dans l'académie de Rennes sortants en 2019 ou 2020 d'une dernière année de formation professionnelle de niveau CAP à BTS en lycée public ou privé sous contrat (hors MC3, MC4).

Source : DARES-DEPP- Inserjeunes.

d'insertion les plus bas deux ans après la sortie d'études sont « Matériaux souples » (55 %) et « Services aux personnes (santé, social) » (60,9 %). À l'exception de « Matériaux souples » (-9,7 points) et « Services à la collectivité (sécurité, nettoyage) » (-1,4 point), toutes les spécialités ont un taux d'emploi plus élevé qu'au niveau national à 24 mois pour les lycéens ayant préparé un BTS.

## LES ÉLÈVES TRAVAILLENT MAJORITAIREMENT DANS LEUR DÉPARTEMENT DE FORMATION

**Figure 7 / Flux entre les départements de formations des lycéens professionnels et le département du contrat à 24 mois après leur sortie d'études (en %)**



**Lecture :** 21 % des lycéens professionnels formés dans les Côtes d'Armor et sortis d'études en 2019 ou 2020 travaillent dans le secteur privé en dehors de l'académie 24 mois après la fin de leur formation. 55 % des lycéens professionnels sortants en 2019 ou 2020 ayant été formés en Ille-et-Vilaine sont restés travailler dans leur département de formation deux ans après la fin de leurs études. 6 % des lycéens sortants en 2019 ou 2020 ayant suivi une formation professionnelle dans le Finistère ont été travaillés dans le Morbihan après la fin de leur cursus.

**Champ :** Élèves scolarisés dans l'académie de Rennes sortants en 2019 ou 2020 d'une dernière année de formation professionnelle de niveau CAP à BTS en lycée public ou privé sous contrat (hors MC3, MC4).

**Précision :** La taille des bulles représentant les départements est proportionnelle aux effectifs des sortants.

**Source :** DARES-DEPP- Inserjeunes.

En majorité, les lycéens professionnels sortants 2019-2020 étant salariés dans le secteur privé 24 mois après la sortie de leurs études ont trouvé un emploi dans le département dans lequel ils ont été scolarisés. Par exemple, 59 % des lycéens formés dans le Finistère y ont trouvé un emploi dans le secteur privé (Figure 7). Le département qui forme le plus de lycéens partant travailler hors de l'académie est l'Ille-et-Vilaine (27%), pour les autres départements ce pourcentage est à hauteur de 20%. Concernant les mouvements interdépartementaux, les Côtes d'Armor est le département formant le plus de lycéens professionnels allant travailler dans les trois autres départements bretons : 16 % en Ille-et-Vilaine, 9 % dans le Finistère et enfin 5 % dans le Morbihan. À l'inverse, les lycéens formés en Ille-et-Vilaine sont les moins nombreux à travailler dans les autres départements de l'académie, en proportion.

### Insertion des jeunes : un projet DEPP/DARES d'appariement de bases de l'éducation et du travail

InserJeunes est un système d'information récent obtenu par rapprochement de bases de données administratives « scolarité » (remontées administratives des inscriptions des élèves et des apprentis) et de bases de données « emploi » (basées sur les déclarations sociales nominatives). Il permet de construire des indicateurs d'insertion à des niveaux très fins (par établissement et par spécialité fine) pour les jeunes de niveau CAP à BTS. Ces indicateurs sont disponibles à différents moments après la sortie du système éducatif (6 mois, 12 mois, 18 mois et 24 mois).

Ce système d'information permet de répondre à la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » de septembre 2018. InserJeunes couvre l'ensemble de l'emploi salarié dans le secteur privé en France, à l'exception de certains emplois salariés agricoles et des emplois salariés relevant de particuliers employeurs. L'emploi non salarié, dans le public, et à l'étranger n'est pas couvert.